



NOUVELLES CAPRAISIENNES

Bulletin Municipal de la Commune de Saint-Capraise-de-Lalinde.

N° 54 JUILLET, AOUT, SEPTEMBRE 2014

Le Mot du Maire

Juillet, avec l'entrée dans l'été, offre un foisonnement de La Nature qui s'exprime dans toute sa splendeur mais impose par ailleurs ses contraintes.

Nos agents techniques en charge des espaces verts consacrent en grande partie leur temps à l'entretien de notre cadre de vie. Si nous laissons persister certaines mauvaises herbes, c'est dans un souci de protection de l'environnement, l'usage des produits toxiques étant de plus en plus réglementé. Je fais appel à votre comportement citoyen : balayer son trottoir, arracher « une mauvaise herbe » sont des gestes simples du quotidien qui participent au bien vivre ensemble. Le développement durable doit être au cœur de nos actions. Il s'inscrit dans notre avenir, dans celui de nos enfants

Dans cette volonté de préservation, la municipalité a mis en place une politique d'économie d'énergie pour les bâtiments publics. Nous poursuivrons également la rénovation de nos biens communaux dans ce but. Notre projet d'aménagement de la commune, de son bourg, de ses hameaux veut prendre en considération cette nécessité. Soyez encore et toujours respectueux également du tri de vos déchets. Le recyclage de nombreuses matières participe au développement durable et au développement économique. Là encore, ce sont des gestes simples, un comportement citoyen.

Soyons également à l'écoute des difficultés des personnes âgées ou en incapacité de déplacement. Être « Voisin Solidaire » n'est pas une utopie ; c'est un acte de civisme qui recrée ce lien sociétal qui a tendance à disparaître, noyé dans les rythmes de vie et parfois l'indifférence.

Juillet est également un mois très festif. Après l'attractivité et le succès des différentes initiatives des associations lors du 1er semestre 2014, la Fête Votive qui aura lieu les 26 et 27 juillet prochain, sera de nouveau un temps fort pour tous, avec ses animations multiples et variées pour toutes les générations, fédérateur de rencontres, de découvertes et de convivialité.

Le point d'orgue, sera bien sûr le Spectacle Cabaret avec les artistes de « l'Ange Bleu » autour du Marché Nocturne, qui se conclura par les magnifiques Feux d'Artifices sur le bassin.

Cher(e)s Administré(e)s, partageons cette volonté de bien vivre ensemble à Saint Capraise de Lalinde.

C'est dans la complémentarité de nos actions et de nos échanges que nous avancerons. Sachez que je suis à votre écoute ainsi que mes collègues élus. Sachez également que l'ensemble des services municipaux travaille pour répondre à vos attentes, dès qu'elles sont justifiées et patientes.

En attendant, bonne saison estivale à toutes et tous, en famille ou entre amis, à Saint Capraise ou en partance pour des horizons qui permettent également de couper avec le quotidien.

Votre Maire. **Laurent PEREA**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Rythmes scolaires : Les nouveaux rythmes scolaires entreront en vigueur à la rentrée de septembre 2014 ce qui nécessite une nouvelle organisation des transports scolaires et de la cantine. Les parents ont reçu une lettre précisant les modalités.

Elections sénatoriales : En vue des élections sénatoriales qui se dérouleront le 28 septembre 2014, le conseil municipal a élu les trois délégués et leurs suppléants qui représenteront la commune à cette élection.

Représentants titulaires : Laurent Péréa - Frédéric Gontier – Eliane Duponteil.

Représentants suppléants : Martine Tran - Christophe Lavignerie – Hervé Coustillas.

Marché nocturne : Le conseil a approuvé la proposition d'un marché nocturne d'été au Bassin à partir du 15 juillet au 26 août inclus. Ce marché est mis en œuvre par un organisateur agréé en liaison avec la mairie.

Le conseil a voté à l'unanimité une **motion proposée par l'Union des Maires de France** protestant contre la baisse des dotations de l'Etat qui, cette année, représente pour Saint Capraise, une perte de 7000€ amputant d'autant les investissements de la commune.

Calendrier des travaux : Les travaux de modernisation du réseau électrique dans le bourg s'achèvent fin juin et ceux le long du canal, de la Poste au pont, auront lieu en Juillet.

Aménagement et sécurisation du bourg : L'appel d'offres est en cours pour choisir l'entreprise qui sera retenue et le marché sera attribué le 10 juillet 2014. La première tranche des travaux devrait démarrer début octobre 2014.

Du fait que la circulation sera complètement coupée entre 15 jours et 3 semaines, avec une déviation mise en place par les services du Département, la mairie organisera dès que possible une réunion avec les commerçants afin d'organiser au mieux l'accès continu à leurs commerces.

Achat de maison : La municipalité vient de passer l'acte notarié concernant l'achat de la maison et du terrain attenant jouxtant la place du Bicentenaire , ce qui permettra de lancer une étude pour l'aménagement d'un commerce et d'un logement.

Citoyenneté : Cette action a pour but de sensibiliser et de responsabiliser la population pour la faire participer à la vie de la commune.

En ce sens, il est prévu de diviser la commune en secteurs, chacun placé sous la responsabilité d'un élu. Ainsi il sera plus aisé d'organiser des réunions pour échanger avec les habitants des secteurs concernés.

Une première réunion a déjà eu lieu le 5 juin à la mairie pour les habitants riverains de la Route de Clérans et de l'Impasse du Rampillon. La réunion a été animée par M. Péréa, maire, M. Mondière, responsable du bureau d'études ACTEBA et M. Coustillas, élu délégué à la citoyenneté. Celle-ci a réuni une quarantaine de personnes.

Les principaux points évoqués ont été : le stationnement devant la boulangerie, la vitesse sur la route de Clérans avec le danger pour sortir de chez soi, la circulation sur la route de Clérans, le déchaussement de la chaussée et le grillage démoli au Pressoir.

Cette réunion conviviale et constructive a été clôturée par un pot de l'amitié.

D'autres réunions de secteurs auront lieu ultérieurement.

Sommaire

Le mot du Maire – p1	Infos & Prévention des feux de forêt – p 4.5
Compte-rendu du Conseil Municipal – p2	Compte rendu des assos - Etat civil – p 6.7
Infos Mairie – p3	Calendrier des manifestations – p 8

Infos Mairie

M. le Maire remercie toutes les personnes qui sont intervenues pour apporter leur aide lors du coup de vent du 20 mai et ont ainsi montré une fois de plus l'esprit de solidarité des Capraisiens.

Rappel des jours d'enlèvement des ordures ménagères : mardi et vendredi matins très tôt pour les sacs jaunes et les sacs noirs. Ils ne doivent être sortis devant les portes qu'en fin de journée pour éviter les odeurs et qu'ils ne soient déchirés par les animaux et ainsi préserver l'esthétique du village.

Rappel de l'arrêté préfectoral du 17 mai 1999 portant sur l'utilisation des tondeuses et autres outils de bricolage ou jardinage à moteur thermique par les particuliers :

Jours ouvrables :	8h30-12h	14h30-19h
Samedis :	9h-12h	15h-19h
Dimanches et jours fériés :	10h-12h	

Avis de la Mairie

Depuis plusieurs mois, il est constaté des stationnements anarchiques dans divers points de la commune, soit sur la voie publique, soit sur les parkings publics : véhicules mis en exposition vente par leur propriétaire, véhicules ventouses stationnés en longue durée, véhicules hors des zones autorisées, véhicules gênant la circulation.

C'est particulièrement le cas sur le parking situé derrière l'église, où des véhicules sont stationnés de manière permanente, voire régulièrement de manière non respectable du lieu, sur le parvis même du Monument aux Morts.

En ce sens, par cet avis, la municipalité informe les administrés qu'un arrêté municipal, sera prêt dans les jours qui viennent, tentant de rappeler quelques règles de stationnement, notamment sur le parking derrière l'église, où dorénavant, seuls les véhicules légers pourront stationner et uniquement sur les places autorisées.

Quelques mesures en espérant que le civisme prévaudra, afin d'éviter d'en arriver à des mesures plus contraignantes comme la verbalisation des infractions.

Le nouveau site Internet de la mairie se met en place et pour étoffer l'album photos nous souhaiterions que les gens qui possèdent des photos anciennes de la Commune, nous les prêtent et avec leur accord, nous les mettrions en ligne. Après les avoir scannées, nous les leur rendrions sans délais. Pour tout renseignement, contacter Mme TRAN : 05.53.63.49.99 ou M. PIA : 06.09.70.96.61.

Prix des repas au restaurant scolaire :

Après analyse financière des résultats de la cantine, il est apparu qu'il était indispensable d'augmenter le prix qui reste malgré tout un des moins chers ou égal aux autres cantines voisines. Ce prix prend en compte exclusivement le coût des fournitures alimentaires. Il sera appliqué à la rentrée scolaire 2014.

Enfants : 2 euros

Adultes : 4 euros.

Infos

Pharmacie de garde

Du vendredi soir 20h00 au vendredi suivant 14h00	Pharmacie	Téléphone
Du 4 au 11 juillet	Provost - Creysse	05 53 23 21 11
Du 11 au 18 juillet	David - Beaumont	05 53 22 30 07
Du 18 au 25 juillet	Heynard - Lalinde	05 53 61 04 35
Du 25 juillet au 1 ^{er} août	Grenier - Mouleydier	05 53 23 20 38
Du 1 ^{er} au 08 août	Revol- Couze	05 53 61 01 32
Du 8 au 14 août	La Halle - Lalinde	05 53 61 00 10
Du 15 au 22 août	Provost - Creysse	05 53 23 21 11
Du 22 au 29 août	David - Beaumont	05 53 22 30 07
Du 29 août au 05 septembre	Heynard - Lalinde	05 53 61 04 35
Du 5 au 12 septembre	Grenier - Mouleydier	05 53 23 20 38
Du 12 au 19 septembre	Revol - Couze	05 53 61 01 32
Du 19 au 26 septembre	La Halle - Lalinde	05 53 61 00 10
Du 26 septembre au 03 octobre	Provost - Creysse	05 53 23 21 11
Du 03 au 10 Octobre	David - Beaumont	05 53 22 30 07

Ramassage de ferraille

Mardi 8 juillet

Toutes les personnes intéressées sont priées de bien vouloir s'inscrire à la Mairie.

Date de la rentrée des classes : Mardi 02 septembre 2014.

Assistantes maternelles :

Mme PIGEONNEAU Georgette : 3 enfants dont 1 de plus de 15 mois Tel : 05 53 27 24 97

Opération de sécurité estivale 2014.

Elle est mise en place par la Préfecture de la Dordogne, département fortement touristique, et a pour objectifs :

- La sécurité des déplacements par des contrôles routiers renforcés et des campagnes d'information et de prévention routière, ainsi que par la présence d'une équipe de sûreté ferroviaire dans les trains et les gares.

- La sécurité publique par des actions adaptées aux formes de la délinquance estivale : trafic de drogues, cambriolages (avant votre départ en vacance, n'hésitez pas à vous inscrire au dispositif « Tranquillité vacances »), fraudes et arnaques à la consommation.

Pour de plus amples informations, consulter La Lettre de l'Etat en Dordogne sur le site www.dordogne.gouv.fr

Voyages dans les pays chauds : pensez à prendre toutes les précautions possibles pour vous prémunir contre le chikungunya et la dengue. Renseignez-vous auprès de votre médecin et sur le site <http://www.sante.gouv.fr/recommandations-sanitaires-aux-voyageurs.html>

Plan canicule :

rappel : un registre communal mis en place depuis 2004 est à la disposition des personnes de plus de 65 ans, des personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes handicapées pour se faire inscrire. Ce registre est soumis à la confidentialité des données.

Stand au Parking de Tuilières

A partir du 1^{er} juillet 2014 se tiendra un stand de fabrication et de vente de pizzas et de plats cuisinés à emporter ou à consommer sur place ainsi que de vente de boissons de catégorie 2. Pour tout renseignement : M.Crabanat – 06.69.29.22.90

Rallye Dordogne

Il est organisé par le Conservatoire des Rives de la Dordogne et le PGB. Il s'agit de résoudre une série d'épreuves simples tout en se baladant en famille le long du canal. Inscription gratuite au départ : bassin de St Capraise 13h00.

PREVENTION DES INCENDIES DE FORET **RESPECTEZ LE NOUVEL ARRETE PREFECTORAL DU 14 mars 2013**

L'arrêté s'applique dans les zones sensibles au risque d'incendie de forêt c'est-à-dire sur tous les terrains situés dans les bois, forêts, plantations forestières, reboisements, coupes rases, landes, mais aussi sur les terrains non forestiers (terrains agricoles, jardins, espaces verts, friches...) situés à moins de 200 mètres des bois, forêts, plantations forestières, reboisements, coupes rases, landes.

Dans ces **zones sensibles l'usage du feu est totalement interdit pendant les périodes à risque élevé du 15 février au 15 mai puis du 15 juin au 15 octobre**, toute incinération (écobuage, brûlage de déchets verts...) est interdite.

Il est également interdit de fumer et d'utiliser des matériels à flamme nue comme les réchauds, les barbecues...

L'usage du feu est réglementé pendant les périodes moins sensibles du 16 mai au 14 juin puis du 16 octobre au 14 février.

Seuls les propriétaires peuvent procéder à des incinérations après les avoir déclarées en mairie (lorsque la surface à incinérer est supérieure à 100m² ou le volume à brûler supérieur à 3 m³) et en respectant certaines règles (pas de feu en présence de vent, délimitation des parcelles d'écobuage et des places à feu, surveillance permanente des feux, moyens de défense disponibles, extinction le soir...).

Le débroussaillage est obligatoire

Les propriétaires des constructions (maisons, dépendances, ateliers...) situées en zone sensible doivent débroussailler 50 mètres autour de ces constructions.

En zone urbaine, chaque propriétaire doit débroussailler la totalité de sa parcelle.

Le débroussaillage doit permettre d'éviter la propagation du feu.

Il consiste à dégager le sous-bois : couper la végétation basse (herbes sèches, broussailles, arbustes denses...) et élaguer les branches basses.

Pour plus de détails

Consultez le site portail des services de l'Etat <http://www.dordogne.pref.gouv.fr> rubrique « Les actions de l'Etat - agriculture et forêt - forêt et bois ».

Vous y trouverez des informations sur la prévention du risque et des documents téléchargeables.

Compte-rendu des Associations.

A partir de janvier 2015, chaque association percevant une subvention communale est priée de fournir son numéro de SIRET pour répondre aux exigences comptables du nouveau Protocole d'Echanges Standard.

Amicale Laïque :

Le jeudi 8 mai, les petits amateurs de poneys et de chocolat se sont rendus à la métairie du Roc pour une journée champêtre sous le soleil. Le matin, les plus jeunes ont profité d'une belle balade à dos de poney accompagnés par leurs parents tandis que les plus grands sont partis en forêt sur de fiers destriers. Après un repas à l'extérieur, l'après-midi a été occupé entre « poney games » et recherches d'œufs dans le parc ombragé. Le soir, tous sont rentrés ravis avec un panier bien garni.

Le lundi 9 juin, c'est sous un soleil radieux que particuliers et brocanteurs ont envahi trois places du village pour proposer leurs marchandises aux amateurs de bonnes affaires. Le beau temps a attiré de nombreux visiteurs ravis de leurs trouvailles.

Prochains rendez-vous : 25 octobre venez nombreux et déguisés pour fêter Halloween - 16 novembre c'est le moment de vider les armoires du petit dernier ou de gâter les enfants sages grâce à la Bourse aux jouets -14 décembre rassemblons nous autour du sapin pour profiter de la fête préférée des petits et des grands.

ARH Les Pesqueyroux

Centenaire de la déclaration de la guerre 14-18.

Les Pesqueyroux continuent le travail entrepris depuis deux ans. Le 18 juillet 2013, en partenariat avec la Mairie et l'ADAM, ils ont participé à l'enquête qui a conduit à l'installation du Carré militaire. Le 11 novembre dernier, en collaboration avec la Mairie et la bibliothèque municipale, ils ont encadré la « Grande Collecte », vaste opération qui avait pour but de collationner et de numériser les souvenirs de la Grande Guerre conservés par des particuliers.

Comme chaque année, à l'occasion des journées du patrimoine, l'ARH va réaliser une exposition. Le conflit de 14-18 en sera le thème. Un ouvrage, « Mémorial des poilus du pays », résultat de l'enquête menée depuis 2012, sera présenté. Tous les soldats du canton «Morts pour la France» au cours de la première Guerre Mondiale ont été répertoriés. Plus de quatre cents noms ont été relevés. Cette initiative a été saluée par le comité de la Mission Centenaire puisque l'association figure parmi les quatre retenues dans le département et ayant le droit d'arborer le logo du label «Centenaire 1914-1918».

La présentation du livre aura lieu vendredi 19 septembre 2014 à 18h30 à la salle des fêtes de Saint-Capraise à l'occasion du vernissage de l'exposition.

ASPEC

En cette année 2014, la France commémore la déclaration de la Première Guerre Mondiale. L'ASPEC s'associe à ces célébrations en présentant une «installation» sur le conflit de 1914 à 1918, du 1^{er} au 04 août 2014 (inclus) (c'est le 03 août que la France entre en guerre contre l'Allemagne) et du 08 au 11 Novembre inclus (c'est le 11 novembre 1918 que fût signé l'Armistice) à la salle des fêtes de St-Capraise.

Ce travail vient compléter les deux expositions que nous avons réalisées sur ce même thème en 2004 et 2008, auxquelles nous avons associé deux collectionneurs du patrimoine 14/18. Ces deux expositions, les seules présentées dans le Département, avaient connu un réel succès, tant au point de vue historique que pédagogique. Cette année, seront mis à l'honneur, à travers les parcours de deux capraisiens – l'un engagé à 19 ans en 1912, célibataire, revenu indemne, l'autre enrôlé à 32 ans, marié et père de famille, tué dans la Somme en octobre 1916, tous ceux qui ont combattu, qui ont laissé leur vie ou qui sont revenus à jamais meurtris – défigurés parfois, amputés - dans leur chair et dans leur âme. Des documents personnels, photographies, lettres, quelques objets, des cartes postales anciennes, illustreront et compléteront notre travail. Rendez-vous donc début août pour célébrer avec nous cette commémoration.

Comité des Fêtes

Le **rendez-vous du 1^{er} mai** a été une réussite aussi bien par le nombre de participants à la marche (en forte augmentation) que par le nombre d'œufs cassés pour le repas traditionnel de l'omelette à l'aillet.

Dans le cadre de la fête votive, **le dimanche 26 juillet**, aura lieu une foire aux livres. Si vous désirez y avoir un emplacement à 1 euro le mètre, contactez le 06.71.11.29.43 ou le 05.53.63.96.53.

Par ailleurs le Comité des fêtes souhaite mettre à l'honneur les talents des Capraisiennes et des Capraisiens. Vos loisirs sont la peinture, la sculpture, la ferronnerie, la broderie, la couture, le tricot, le patchwork, le «scrapbooking», ou autres, nous vous invitons à vous faire connaître pour organiser une exposition de vos œuvres. Tel : 05 53 63 36 22 ou 06 87 74 75 12.

Les Joyeux Gabariers.

Titulaires de la Carte « Ancien Combattant » - Information

Lorsque vous atteignez 75 ans dans l'année ; il suffit que vous indiquiez sur votre déclaration d'impôts le numéro de carte «Ancien Combattant». Vous avez acquis un droit à réduction d'impôt sur le revenu.

Par ailleurs, les veuves d'anciens combattants (non remariées) dont l'époux décédé après avoir acquis ces droits (soit 75 ans révolus) doivent demander à l'ONAC une attestation. Ce document est ensuite porté avec leur déclaration d'impôt sur le revenu auprès des perceptions concernées. Elles ont, à leur tour, des droits à réduction d'impôts. Dans certains cas elles deviennent même non imposables avec tous les avantages qui s'y rattachent.

Une **exposition des peintres capraisiens** aura lieu première quinzaine de septembre à la Bibliothèque suivie d'une soirée contes

Etat civil

Décès :

M. Alain, Michel GRELLETY
Nos condoléances à la famille.

le 5 juin 2014 à Périgueux

	MANIFESTATIONS	LIEU et HEURE	ORGANISATEUR
JUILLET			
Mardi 15	Marché nocturne	Le Bassin – à partir de 19 h Porter son couvert complet	Municipalité et divers commerçants
Vendredi 18	Commémoration de Pierre Rebinguet Mort pour la France	Cimetière Monument aux Morts – 11h	Municipalité et ADAM
Mardi 22	Marché nocturne	Le Bassin – à partir de 19 h Porter son couvert complet	Municipalité et divers commerçants
Samedi 26	Fête votive : Marché nocturne – spectacle – Feux d’artifice	Place du Bicentenaire à partir de 19 h Bassin – 23 h 15	Municipalité et Comité des fêtes
Dimanche 27	Foire aux livres – Jeux anciens Expo chiens – Expo vespa – Concours de pêche	Bassin – 09 h à 18 h Bassin – 09 h à 18 h Canal 09 h à 11h (inscription sur place dès 7h).	« Le Bambou » AAPPMA
Mardi 29	Marché nocturne	Le Bassin – à partir de 19 h Porter son couvert complet	Municipalité et divers commerçants
AOÛT			
Du vendredi 1 ^{er} au lundi 04	« Installation » sur le centenaire de la déclaration de la Première Guerre Mondiale.	Salle des Fêtes	ASPEC
Mardi 05	Marché nocturne	Le Bassin – à partir de 19 h Porter son couvert complet	Municipalité et divers commerçants
Samedi 09	Commémoration	Stèle de Tuilières – 18h	Municipalité et ADAM
Mardi 12	Marché nocturne	Le Bassin – à partir de 19 h Porter son couvert complet	Municipalité et divers commerçants
Mardi 19	Marché nocturne	Le Bassin – à partir de 19 h Porter son couvert complet	Municipalité et divers commerçants
Mardi 26	Marché nocturne	Le Bassin – à partir de 19 h Porter son couvert complet	Municipalité et divers commerçants
Dimanche 31	Méchoui	Les Mérilles – 12 h	Comité des fêtes.
SEPTEMBRE			
Dimanche 07	Voyage ouvert à tous	Pas de la Case 05.53.63.47.83 ou 05.53.63.11.49	Les Joyeux Gabariers
Vendredi 19 Samedi 20 & Dimanche 21	Journées du patrimoine : Vernissage Exposition Guerre de 14-18	Salle des fêtes 18 h 30 10h à 12h et 14h à 19h	Les Pesqueyroux
Dimanche 28	Rallye Rivière	Le long du Canal, du Bassin de St-Capraise à Tuilières. Rendez-vous à 13h au bassin	Conservatoire des Rives de la Dordogne – PGB – Mairies
OCTOBRE			
Dimanche 26	Voyage ouvert à tous	Dantcharia et Espelette- 05.53.63.47.83 ou 05.53.63.11.49	Les Joyeux Gabariers